

## Le diagnostic location

Si on connaît déjà le dossier de diagnostic technique nécessaire lors de la vente d'un bien immobilier et regroupant l'ensemble des diagnostics immobiliers devant être fournis par le vendeur, on n'est toutefois bien moins informé sur les diagnostics immobiliers obligatoires en cas de location d'un logement.

La multiplication de ces derniers pourrait à terme engendrer la création d'un nouveau dossier de diagnostic technique regroupant cette fois-ci chaque diagnostic location devant être présenté par le propriétaire bailleur.

Qu'il s'agisse d'une maison ou d'un appartement, un propriétaire souhaitant louer son bien immobilier doit ainsi désormais s'affranchir d'un certain nombre de certificats de conformité afin d'élargir la connaissance du logement que devra avoir le futur locataire avant de s'engager. La réalisation de 3 « diagnostics locations » incombe à présent au propriétaire souhaitant lancer son bien sur le marché locatif :

- Le diagnostic location DPE (Diagnostic de performance énergétique)
- Le diagnostic location ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)
- Le diagnostic immobilier location plomb.